



Procès-verbal



Service du greffe
et des affaires juridiques

Numéro de résolution

À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE LUNDI 22 OCTOBRE 2012, À 20 HEURES,

Sont présents: Le maire suppléant, monsieur Jacques Minville, les conseillères et les conseillers, monsieur Jean-Guy Dionne, monsieur Gaétan St-Pierre, madame Sylvie Vignet, monsieur Mario Landry et madame Amélie Dionne.

Est absent: Le maire, monsieur Michel Morin.

Également présents: Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes, OMA, avocat.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTICE DE MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire suppléant procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Sylvie Vignet, appuyée par le conseiller Mario Landry:

Que ce conseil adopte l'ordre du jour tel qu'amendé:

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 9 octobre 2012;
4. Approbation d'un projet d'acte de servitude à intervenir avec Vidéotron s.e.n.c.;
5. Approbation d'un projet de contrat de vente d'un terrain au parc industriel à intervenir avec Gestion David Dubé;
6. Approbation de l'addenda numéro 2 au protocole d'entente intervenu avec la Corporation du Marché public Lafontaine concernant les conditions de remisage pour la saison hivernale 2012-2013;
7. Approbation d'un projet de contrat à intervenir avec Entrepasage G.M.D. inc. concernant la vente d'un terrain au parc industriel;
8. Autorisation à présenter une demande d'aide financière au Secrétariat des programmes d'enfouissement d'Hydro-Québec pour enfouir des fils dans le secteur du Vieux Saint-Patrice;
9. Confirmation d'intention de la Ville à la Commission de protection du territoire agricole du Québec de modifier sa réglementation d'urbanisme en vue d'implanter d'un poste de ravitaillement en biométhane en

Rés. n°
535-2012



Procès-verbal



Service du greffe
et des affaires juridiques

Numéro de résolution

10. Autorisation d'atterrissage à la compagnie Héli-tour Express inc. sur les terrains du 65, rue de l'Ancre;
11. Approbation des prévisions budgétaires révisées 2012 de la Société d'habitation du Québec pour l'Office municipal d'habitation de Rivière-du-Loup inc.;
12. Embauche d'un préposé à la Bibliothèque municipale Françoise-Bédard en remplacement d'un congé de maladie;
13. Approbation d'une lettre d'entente intervenue avec le Syndicat des employés municipaux de Rivière-du-Loup (CSN) - division brigadiers scolaires concernant la prolongation d'une période de probation;
14. Embauche d'une employée temporaire;
15. Acceptation d'une soumission pour l'aménagement d'un bloc sanitaire au parc Dionne;
16. Acceptation d'une soumission pour le déneigement du Lieu d'enfouissement technique;
17. Approbation d'avis de changement pour le projet de réaménagement du bâtiment du 108, rue Fraser;
18. Emprunt au fonds de roulement pour financer l'achat des terrains du parc de l'Ancre inc.;
19. Achat d'un billet pour le concert de l'École de musique Alain Caron inc.;
20. Acceptation d'une offre de service de Ruralys pour réaliser un inventaire du patrimoine végétal du « Vieux Rivière-du-Loup »;
21. Fermeture de la rue Vézina pour la présentation de la traditionnelle Maison hantée au chalet des loisirs de Saint-Ludger;
22. Nomination d'un maire suppléant pour les quatre prochains mois;
23. Remerciements au maire suppléant à la fin de son mandat;
24. Avis de motion;
25. Période de questions orales;
26. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
536-2012

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2012

Il est proposé par la conseillère Amélie Dionne, appuyée par le conseiller Mario Landry:



Procès-verbal



Service du greffe
et des affaires juridiques

Numéro de résolution

<p>Rés. n° 537-2012</p>	<p>Que ce conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 9 octobre 2012.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p> <p>4. APPROBATION D'UN PROJET D'ACTE DE SERVITUDE À INTERVENIR AVEC VIDÉOTRON S.E.N.C.</p> <p>Il est proposé par la conseillère Sylvie Vignet, appuyée par le conseiller Mario Landry:</p> <p>Que ce conseil approuve le projet d'acte de servitude, annexé à la résolution, à intervenir avec Vidéotron s.e.n.c. concernant l'installation de lignes de télécommunication et de câblodistribution sur le lot CINQ MILLIONS TRENTE-QUATRE MILLE CINQ CENT TRENTE-HUIT (5 034 538), du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière du Témiscouata, d'une superficie de deux cent soixante et un mètres carrés et trois dixièmes (261,3 m²) et autorise le maire et le greffier à signer ledit acte pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
<p>Rés. n° 538-2012</p>	<p>5. APPROBATION D'UN PROJET DE CONTRAT DE VENTE D'UN TERRAIN AU PARC INDUSTRIEL À INTERVENIR AVEC GESTION DAVID DUBÉ</p> <p>Il est proposé par la conseillère Sylvie Vignet, appuyée par la conseillère Amélie Dionne:</p> <p>Que ce conseil approuve le projet de contrat, annexé à la résolution, à intervenir avec Gestion David Dubé inc. concernant la vente d'un terrain au parc industriel connu et désigné comme étant le lot QUATRE MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE HUIT CENT VINGT-HUIT (4 998 828), du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière du Témiscouata, lequel emplacement est situé sur la rue Joseph-Alfred-Pelletier et autorise le maire et le greffier à signer ledit acte pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
<p>Rés. n° 539-2012</p>	<p>6. APPROBATION DE L'ADDENDA NUMÉRO 2 AU PROTOCOLE D'ENTENTE INTERVENU AVEC LA CORPORATION DU MARCHÉ PUBLIC LAFONTAINE CONCERNANT LES CONDITIONS DE REMISAGE POUR LA SAISON HIVERNALE 2012-2013</p> <p>ATTENDU que le 1^{er} novembre 2010, la Ville et Le Marché public Lafontaine inc. concluaient un protocole, lequel détermine les conditions de remisage des installations du Marché public Lafontaine au Carré Dubé pour la saison hivernale 2010-2011 jusqu'au retour des activités du marché public au Carré Dubé;</p> <p>ATTENDU que le protocole fût reconduit en 2011 avec certains ajustements;</p> <p>ATTENDU qu'il y a lieu de reconduire les dispositions contenues au protocole d'entente de novembre 2010 pour la saison hivernale 2012-2013;</p>



Procès-verbal



Service du greffe
et des affaires juridiques

Numéro de résolution

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Amélie Dionne, appuyée par la conseillère Sylvie Vignet:

Que ce conseil approuve l'addenda numéro 2, annexé à la résolution, concernant le protocole d'entente intervenu le 1^{er} novembre 2010 avec Le Marché public Lafontaine inc. concernant la reconduction des conditions de remisage des installations situées au Carré Dubé pour la saison hivernale 2012-2013 et autorise le maire et la directrice du Service de l'urbanisme et du développement à signer ledit addenda pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
540-2012

7. APPROBATION D'UN PROJET DE CONTRAT À INTERVENIR AVEC ENTREPOSAGE G.M.D. INC. CONCERNANT LA VENTE D'UN TERRAIN AU PARC INDUSTRIEL

Il est proposé par la conseillère Sylvie Vignet, appuyée par la conseillère Amélie Dionne:

Que ce conseil approuve le projet de contrat, annexé à la résolution, à intervenir avec Entreposage G.M.D. inc. concernant la vente d'un terrain au parc industriel connu et désigné comme étant le lot numéro QUATRE MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE HUIT CENT VINGT-QUATRE (4 998 824) du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière du Témiscouata et autorise le maire et le greffier à signer ledit contrat pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
541-2012

8. AUTORISATION À PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU SECRÉTARIAT DES PROGRAMMES D'ENFOUISSEMENT D'HYDRO-QUÉBEC POUR ENFOUIR DES FILS DANS LE SECTEUR DU VIEUX SAINT-PATRICE

ATTENDU que le ministère des Transports du Québec entend procéder à l'urbanisation d'une section de la route 132 comprise dans le secteur connu comme le « Vieux Saint-Patrice »;

ATTENDU que les analyses préliminaires en lien pour l'amélioration de la sécurité des usagers de la Route verte privilégient l'élargissement de la chaussée dans ce secteur;

ATTENDU que la Ville de Rivière-du-Loup a déjà procédé à la citation de ce secteur pour assurer la conservation patrimoniale;

ATTENDU qu'Hydro-Québec dispose d'un programme de soutien financier destiné à l'enfouissement des fils dans les secteurs patrimoniaux;

ATTENDU que l'enfouissement des fils permettrait d'augmenter l'élargissement de la chaussée tout en respectant le cadre patrimonial;



Procès-verbal



Service du greffe
et des affaires juridiques

Numéro de résolution

Rés. n°
542-2012

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par le conseiller Gaétan St-Pierre:

Que ce conseil autorise le directeur du Service des loisirs, culture et communautaire à présenter une demande de subvention au Secrétariat des programmes d'enfouissement d'Hydro-Québec pour l'enfouissement des fils dans le secteur du « Vieux Saint-Patrice » et l'autorise à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. CONFIRMATION D'INTENTION DE LA VILLE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC DE MODIFIER SA RÉGLEMENTATION D'URBANISME EN VUE D'IMPLANTER D'UN POSTE DE RAVITAILLEMENT EN BIOMÉTHANE EN BORDURE DE L'AUTOROUTE 85

ATTENDU le projet d'implantation d'un poste de ravitaillement en biométhane liquéfié à Rivière-du-Loup dans le cadre du projet de la Route bleue;

ATTENDU l'intérêt des gouvernements à diminuer les émissions de gaz à effet de serre, particulièrement dans les transports;

ATTENDU le positionnement stratégique de la Ville de Rivière-du-Loup en développement durable;

ATTENDU l'intérêt du ministère des Transports du Québec de se départir dudit terrain en faveur de la Ville pour la réalisation de ce projet en conformité avec la *Loi sur le développement durable du gouvernement du Québec*;

ATTENDU les démarches entreprises auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec et de la MRC de la Rivière-du-Loup par la Ville pour réaliser ce projet novateur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Sylvie Vignet, appuyée par la conseillère Amélie Dionne:

Que ce conseil confirme à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) son intention de modifier sa réglementation d'urbanisme, afin de permettre l'implantation d'un poste de ravitaillement en biométhane liquéfié sur les terrains sis en bordure de l'autoroute 85 et du boulevard Industriel dès que la CPTAQ aura confirmé son exclusion du territoire agricole.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
543-2012

10. AUTORISATION D'ATTERRISSAGE À LA COMPAGNIE HÉLI-TOUR EXPRESS INC. SUR LES TERRAINS DU 65, RUE DE L'ANCRAGE

Il est proposé par le conseiller Mario Landry, appuyé par la conseillère Sylvie Vignet:



Ville de
Rivière-du-Loup



Procès-verbal



Service du greffe
et des affaires juridiques

Numéro de résolution

Rés. n°
544-2012

Que ce conseil autorise la compagnie Héli-tour Express inc. à procéder à des atterrissages en hélicoptère sur les terrains du commerce Noël au Château situé au 65, rue de l'Ancre les 2, 3 et 4 novembre 2012, conditionnellement à ce que la compagnie Héli-Tour Express inc. fournisse à la Ville, avant la tenue de l'événement, une preuve d'assurance responsabilité civile ainsi que la preuve qu'elle est détenteur de la « charte 703 » émise par Transport Canada pour ce type d'activité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES RÉVISÉES 2012 DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC POUR L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE RIVIÈRE-DU-LOUP INC.

Il est proposé par le conseiller Gaétan St-Pierre, appuyé par la conseillère Amélie Dionne:

Que ce conseil approuve le rapport budgétaire révisé 2012 de la Société d'habitation du Québec pour l'Office municipal d'habitation de Rivière-du-Loup inc. annexé à la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
545-2012

12. EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE FRANÇOISE-BÉDARD EN REMPLACEMENT D'UN CONGÉ DE MALADIE

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par le conseiller Gaétan St-Pierre:

Que ce conseil, sous la recommandation du directeur du Service des ressources humaines, confirme l'embauche de monsieur Maxime Bélisle à titre de préposé à la Bibliothèque municipale Françoise-Bédard, rétroactivement au 16 octobre 2012, selon les besoins déterminés par la bibliothécaire responsable pour remplacer une employée en congé de maladie conformément aux conditions prévues à la convention collective de travail en vigueur qui lie la Ville de Rivière-du-Loup et le Syndicat des travailleuses et travailleurs des loisirs de Rivière-du-Loup (CSN).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
546-2012

13. APPROBATION D'UNE LETTRE D'ENTENTE INTERVENUE AVEC LE SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE RIVIÈRE-DU-LOUP (CSN) - DIVISION BRIGADIERS SCOLAIRES CONCERNANT LA PROLONGATION D'UNE PÉRIODE DE PROBATION

Il est proposé par le conseiller Mario Landry, appuyé par le conseiller Gaétan St-Pierre:

Que ce conseil, sous la recommandation du directeur du Service des ressources humaines, approuve la lettre d'entente 2012-001 à intervenir avec le Syndicat des employés municipaux de Rivière-du-Loup (CSN) - division brigadiers scolaires relative à la prolongation d'une période de probation et autorise le directeur du



Procès-verbal



Service du greffe
et des affaires juridiques

Numéro de résolution

Rés. n°
547-2012

Service de la sécurité incendie et le directeur du Service des ressources humaines à signer ladite lettre d'entente pour la Ville et de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. EMBAUCHE D'UNE EMPLOYÉE TEMPORAIRE

Il est proposé par le conseiller Mario Landry, appuyé par la conseillère Sylvie Vignet:

Que ce conseil, sous la recommandation du directeur du Service des ressources humaines, procède à l'embauche de madame Julie Doyon à titre d'employée temporaire à compter du 24 octobre 2012, afin qu'elle soit ajoutée à la liste de rappel à titre de secrétaire, de secrétaire de direction ou de commis de bureau - police aux conditions prévues à la convention collective de travail en vigueur entre la Ville de Rivière-du-Loup et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Rivière-du-Loup (FISA).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
548-2012

15. ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN BLOC SANITAIRE AU PARC DIONNE

ATTENDU que la Ville de Rivière-du-Loup a reçu une subvention dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Municipalité amie des aînés du gouvernement du Québec pour l'aménagement d'un bloc sanitaire au parc Dionne;

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville de Rivière-du-Loup a reçu une seule soumission, soit celle de Construction Goscobec inc., au montant de 44 879 \$ taxes en sus;

ATTENDU que cette soumission est en tous points conformes aux exigences du devis d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Gaétan St-Pierre, appuyé par la conseillère Amélie Dionne:

Que ce conseil, sous la recommandation du gestionnaire aux équipements et programmes sportifs, accepte la soumission de Construction Goscobec inc., au montant de 44 879 \$ taxes en sus, pour l'aménagement d'un bloc sanitaire au parc Dionne et autorise le gestionnaire aux équipements et programmes sportifs à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci;

Que pour le financement dudit projet, autorise la trésorière à procéder à un emprunt au fonds de roulement d'un montant de 35 000 \$, remboursable en cinq versements annuels, égaux et consécutifs de 7 000 \$ chacun, à compter du 1^{er} juin 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal



Service du greffe
et des affaires juridiques

Numéro de résolution

Rés. n°
549-2012

16. ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION POUR LE DÉNEIGEMENT DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE

Il est proposé par la conseillère Sylvie Vignet, appuyée par le conseiller Mario Landry:

Que ce conseil, sous la recommandation du directeur du Service de l'environnement et du développement durable, accepte la soumission de Les cultures J. Pelletier inc., au montant de 75 668,63 \$ taxes en sus, pour le déneigement du Lieu d'enfouissement technique pour les saisons hivernales 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 et l'autorise à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
550-2012

17. APPROBATION D'AVIS DE CHANGEMENT POUR LE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU BÂTIMENT DU 108, RUE FRASER

Il est proposé par le conseiller Gaétan St-Pierre, appuyé par le conseiller Mario Landry:

Que ce conseil, sous la recommandation, du directeur du Service des travaux publics, accepte les ordres de changement suivants pour le projet d'aménagement d'un bâtiment et d'un garage municipal au 108, rue Fraser:

Numéro de l'avis	Date	Montant (taxes en sus)
1	21 juin 2012	20 475,75 \$
2	5 juillet 2012	1 092,73 \$
3	9 août 2012	5 629,51 \$
4	9 août 2012	29 616,93 \$
5	23 août 2012	9 917,50 \$
6	6 septembre 2012	65 009,84 \$
7	28 septembre 2012	7 292,58 \$
8	11 octobre 2012	71 995,23 \$
TOTAL		210 990,07 \$

Que pour pourvoir au financement dudit projet, autorise la trésorière à procéder à un emprunt au fonds de roulement d'un montant de 232 000 \$ remboursable en dix versements annuels, égaux et consécutifs de 23 200 \$ chacun, à compter du 1^{er} mars 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
551-2012

18. EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT POUR FINANCER L'ACHAT DES TERRAINS DU PARC DE L'ANCRAGE INC.

Il est proposé par le conseiller Mario Landry, appuyé par le conseiller Jean-Guy Dionne:



Procès-verbal



Service du greffe
et des affaires juridiques

Numéro de résolution

<p>Rés. n° 552-2012</p>	<p>Que ce conseil autorise la trésorière à procéder à un emprunt au fonds de roulement d'un montant de 200 000 \$ remboursable en dix versements annuels, égaux et consécutifs de 20 000 \$ chacun, à compter du 1^{er} juin 2013 pour financer l'achat des terrains du parc de l'Ancre inc.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p> <p>19. ACHAT D'UN BILLET POUR LE CONCERT DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE ALAIN CARON INC.</p> <p>Il est proposé par le conseiller Gaétan St-Pierre, appuyé par la conseillère Amélie Dionne:</p> <p>Que ce conseil autorise la trésorière à verser une somme de 75 \$ à l'École de musique Alain Caron inc. pour l'achat d'un billet pour le concert qui s'est tenu le 13 octobre 2012 et lors duquel la conseillère, madame Sylvie Vignet, y a représenté la Ville.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
<p>Rés. n° 553-2012</p>	<p>20. ACCEPTATION D'UNE OFFRE DE SERVICE DE RURALYS POUR RÉALISER UN INVENTAIRE DU PATRIMOINE VÉGÉTAL DU « VIEUX RIVIÈRE-DU-LOUP »</p> <p>Il est proposé par la conseillère Amélie Dionne, appuyée par le conseiller Gaétan St-Pierre:</p> <p>Que ce conseil accepte l'offre de service de Ruralys, au montant de 4 566,21 \$ taxes en sus, pour réaliser une recherche sur les espèces végétales dans le secteur du « Vieux Rivière-du-Loup » dans le cadre de l'entente de développement culturel intervenue avec le ministère de la Culture et des Communications et autorise le directeur du Service des loisirs, culture et communautaire à signer tous les documents relatifs à ladite entente pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
<p>Rés. n° 554-2012</p>	<p>21. FERMETURE DE LA RUE VÉZINA POUR LA PRÉSENTATION DE LA TRADITIONNELLE MAISON HANTÉE AU CHALET DES LOISIRS DE SAINT-LUDGER</p> <p>Il est proposé par la conseillère Sylvie Vignet, appuyée par la conseillère Amélie Dionne:</p> <p>Que ce conseil autorise la fermeture de la rue Vézina, entre les rues Alexandre et Gilles, le samedi 27 octobre 2012, de 16 h 30 à 22 h, et le dimanche 28 octobre 2012, de 11 h 30 à 18 h, afin de permettre la présentation de la traditionnelle Maison hantée au chalet des loisirs de Saint-Ludger.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>



Ville de
Rivière-du-Loup



Procès-verbal



Service du greffe
et des affaires juridiques

Numéro de résolution

Rés. n°
555-2012

22. NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR LES QUATRE PROCHAINS MOIS

Il est proposé par la conseillère Sylvie Vignet, appuyée par la conseillère Amélie Dionne:

Que ce conseil désigne le conseiller, monsieur Mario Landry, à titre de maire suppléant pour les mois de novembre et décembre 2012 et de janvier et février 2013 et qu'il soit désigné pour agir à titre de substitut du maire au sein du conseil des maires de la MRC de Rivière-du-Loup durant cette période en cas d'absence de ce dernier, de son incapacité, de son refus d'agir ou de vacance de son poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
556-2012

23. REMERCIEMENTS AU MAIRE SUPPLÉANT À LA FIN DE SON MANDAT

Il est proposé par la conseillère Sylvie Vignet, appuyée par le conseiller Gaétan St-Pierre:

Que ce conseil remercie le conseiller, monsieur Jacques Minville, pour sa disponibilité et sa collaboration dans l'exécution de ses fonctions de maire suppléant au cours des quatre derniers mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24. AVIS DE MOTION

Le conseiller, monsieur Jacques Minville, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il présentera un nouveau règlement autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Rivière-du-Loup afin de permettre, notamment, l'adhésion de certaines municipalités à la cour municipale.

25. PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES

Monsieur le Maire répond aux questions orales provenant de la salle.

26. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le greffier,

M. Georges Deschênes, OMA, avocat

Le maire,

Michel Morin